

**Association déclarée loi du 1^{er} juillet 1901 (et textes subséquents)*
Membre du Financial Planning Standards Board (FPSB)

EXAMEN DE CERTIFICATION

21 & 22 septembre 2011

Unité de valeur 2

**Marchés financiers
Gestion des valeurs mobilières et des produits financiers**

Durée : 2 heures – Coefficient : 1
Documents à disposition : Néant

1^{ère} partie : 30 QCM à réponse unique

1. Les trackers :

- A. N'existent pas en France.
- B. Peuvent être des Fonds communs de créances.
- C. Sont des OPCVM répliquant la performance d'indices boursiers.
- D. Sont des outils dits de « gestion active ».

2. Lorsqu'un investisseur réalise une vente à découvert :

- A. Il ne peut le faire que sur un titre éligible au SRD.
- B. Il anticipe une hausse à court terme du cours de l'action.
- C. Le titre peut se négocier au comptant.
- D. Cet investisseur est toujours un teneur de marché.

3. Une augmentation de capital en numéraire réalisée par une entreprise :

- A. Accroît sa dépendance financière.
- B. Augmente son actif net.
- C. Augmente le bénéfice net par action.
- D. N'augmente pas ses réserves.

4. Le PER (Price Earning Ratio) :

- A. Mesure la valeur ajoutée, c'est à dire la création de richesse résultant de l'exploitation de l'entreprise.
- B. Mesure le rapport entre le dividende et le cours d'une action.
- C. Mesure combien de fois le bénéfice net par action est contenu dans le cours de celle-ci.
- D. Mesure le délai nécessaire pour égaliser le cours actuel d'une action avec le flux futur des bénéfices actualisés.

5. La prime de risque d'une action diminue, lorsque :

- A. Les cours du pétrole sont en baisse.
- B. Les cours du pétrole sont en hausse.
- C. Le taux des obligations d'Etat baisse.
- D. Le taux des emprunts d'Etat augmente.

6. Par qui sont émis les Certificats de Dépôt Négociables (CDN) ?

- A. Par l'Agence France Trésor, par voie d'adjudication pour le compte du Trésor Public.
- B. Par les sociétés anonymes remplissant les conditions de forme juridique, de capital et de contrôle requises lorsqu'elles font appel public à l'épargne.
- C. Par l'ensemble des établissements de crédit, exclusivement implantés en France, ainsi que par la Caisse des Dépôts et Consignation.
- D. Par l'ensemble des établissements de crédit, qu'ils soient ou non implantés en France, ainsi que par la Caisse des Dépôts et Consignation.

7. Quel est l'objectif principal de la Banque Centrale Européenne ?

- A. Soutenir les politiques économiques générales des gouvernements.
- B. Assurer la stabilité des prix.
- C. Mettre en œuvre des opérations structurelles pour conforter durablement la position du secteur bancaire européen.
- D. Veiller au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement.

8. Qu'est ce qu'un certificat d'investissement (CI) ?

- A. Une valeur mobilière représentant les droits pécuniaires constitutifs d'une action, qui résulte du démembrement à l'émission d'une action entre droits pécuniaires et droit de vote.
- B. Un titre de dette dont la durée de vie est quasiment illimitée, et les capitaux que leur émission permet de recueillir présentant la caractéristique de quasi-fonds propres.
- C. C'est un titre qui rapporte un intérêt comme une obligation, dont le remboursement est subordonné à la liquidation ou la dissolution de la société émettrice.
- D. Une obligation échangeable en action, indexée sur l'inflation de la zone euro.

9. En bourse, un spéculateur à la baisse est :

- A. Vendeur au comptant.
- B. Acheteur à règlement différé.
- C. Acheteur au comptant.
- D. Vendeur à règlement différé.

10. La gestion dite « value » :

- A. Privilégie la croissance immédiate ou future d'une entreprise.
- B. Se caractérise par des investissements dans des valeurs sous-valorisées à un instant donné eu égard aux ratios du secteur.
- C. Est une méthode d'analyse graphique permettant de valoriser une entreprise.
- D. Privilégie l'achat de titres ayant une forte volatilité.

11. En 2011, les plus-values sur cessions de valeurs mobilières réalisées par des personnes physiques sont imposables :

- A. Au barème progressif de l'IR + Prélèvements Sociaux (PS).
- B. Au barème progressif ou sur option au PFL, + PS.
- C. Au taux forfaitaire de 19 % + PS.
- D. Après abattement de 28 530 €.

12. L'option au Prélèvement Forfaitaire Libératoire (PFL) pour l'imposition des dividendes :

- A. Fait perdre le bénéfice des abattements aux autres dividendes de l'année soumis à l'IR.
- B. Ne fait pas perdre le bénéfice des abattements aux autres dividendes de l'année soumis à l'IR.
- C. N'existe pas.
- D. Devient sans intérêt si le crédit d'impôt disparaît.

13. Une valeur est dite « cyclique », par définition, dès lors que :

- A. Elle offre de fortes rentabilités avec une prise de risques limitée.
- B. Elle est peu affectée par les fluctuations économiques.
- C. Elle a un potentiel d'appréciation lié à une anticipation d'un événement de type OPA.
- D. Elle est historiquement très sensible aux fluctuations économiques et tend à évoluer dans le même sens que la croissance générale.

14. Depuis le 1/02/2011, quel est le seuil de détention du capital, dont le franchissement rend obligatoire le déclenchement d'une OPA sur les titres d'une société cotée sur un marché réglementé ?

- A. 50%.
- B. Un tiers.
- C. 30%.
- D. 25%.

15. Après une progression de plus de 22% en 2009, quelle a été la variation du CAC 40 entre le début et la fin 2010 ?

- A. - 6,4 %.
- B. - 3,3%.
- C. + 8,7 %.
- D. + 11,5 %.

16. Le capital minimal de constitution d'un FCP est de :

- A. 7 500 000 €.
- B. 1 000 000 €.
- C. 400 000 €.
- D. 100 000 €.

17. Un investisseur s'expose à des pertes théoriquement illimitées si :

- A. Il vend un put.
- B. Il vend un call.
- C. Il achète un put.
- D. Il achète un call.

18. Comment est déterminé le coupon d'une obligation ?

- A. Par l'application du taux nominal à la valeur liquidative du titre.
- B. Par l'application du taux nominal à la valeur nominale du titre.
- C. Par l'application du taux de rendement actuariel à la valeur liquidative du titre.
- D. Par l'application du taux de rendement actuariel à la valeur nominale du titre.

19. La rente viagère versée à l'issue de la clôture d'un PEA de plus de 8 ans :

- A. Est soumise au barème progressif de l'IR.
- B. Est soumise à l'IR au taux de 19 %.
- C. Bénéficie d'un abattement qui est fonction de l'âge de son bénéficiaire.
- D. Est exonérée d'IR.

20. Une obligation dont la sensibilité est de 7 signifie qu'en cas de hausse instantanée des taux d'intérêt de 100 points de base, le cours de l'obligation évoluera de:

- A. De 7% à la baisse.
- B. De 7 % à la hausse.
- C. De 1 % à la hausse.
- D. De 1 % à la baisse.

21. A quelles obligations sont soumises les sociétés admises à la cotation sur un marché réglementé pour une émission d'actions faisant appel à l'épargne publique ?

- A. La présentation de comptes audités et certifiés sur les 3 dernières années et à la mise sur le marché d'un minimum de 25% du capital.
- B. La mise sur le marché d'un minimum de 25% du capital et une rentabilité positive sur les trois dernières années.
- C. La présentation de comptes audités et certifiés sur les trois dernières années et une politique active de distribution de dividendes sur les trois dernières années.
- D. La mise sur le marché d'un minimum de 25% du capital et une et une politique active de distribution de dividendes sur les trois dernières années.

22. Les actions qui proposent un dividende supérieur à celui des actions ordinaires du même émetteur en échange de l'absence de droit de vote s'appellent :

- A. Des warrants.
- B. Des actions à dividende prioritaire (ADP).
- C. Des actions privilégiées.
- D. Des certificats d'investissement.

- 23. Lorsqu'une déclaration de soupçon est effectuée auprès de Tracfin :**
- A. L'information peut-être communiquée au client faisant l'objet de la déclaration.
 - B. L'information peut être transmise à toute personne n'ayant aucune relation professionnelle ou personnelle avec le client faisant l'objet de la déclaration.
 - C. L'information est confidentielle et ne peut être rendue publique, ni communiquée au client faisant l'objet de la déclaration.
 - D. L'information peut-être communiquée à tout établissement financier qui en fait expressément la demande.
- 24. Un contrat de liquidité détermine les conditions dans lesquelles un prestataire de services d'investissement intervient pour le compte de l'émetteur :**
- A. Uniquement pour favoriser la liquidité des transactions.
 - B. Pour assurer la régularité des cotations des titres de l'émetteur.
 - C. Pour éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance et réduire la volatilité.
 - D. Pour favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de l'émetteur et éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance.
- 25. A la fin de l'année 2010, la dette publique de la France était d'environ ?**
- A. 545 milliards d'Euros.
 - B. 970 milliards d'Euros.
 - C. 1 590 milliards d'Euros.
 - D. 2 320 milliards d'Euros.
- 26. Le seuil de cession à titre onéreux de valeurs mobilières à partir duquel les valeurs sont imposées :**
- A. Est inchangé pour 2011.
 - B. est supprimé depuis le 01/01/2011.
 - C. Sera relevé à 28 530 € à compter du 01/01/2012.
 - D. Sera supprimé à compter du 01/01/2012, les plus-values devenant imposables dès le 1^{er} euro de cession.
- 27. Le crédit d'impôt accordé aux dividendes imposables au barème progressif de l'IR est :**
- A. Réduit de 50% à 40% à compter du 01/01/2011.
 - B. Supprimé depuis le 31/12/ 2010.
 - C. Maintenu uniquement pour l'option au PFL (Prélèvement Forfaitaire Libératoire).
 - D. Maintenu jusqu'au 31/12/2012.
- 28. Pour une entreprise cotée en bourse, le « Flottant » correspond :**
- A. Au cours moyen d'un titre sur 1 an.
 - B. Au pourcentage du capital non contrôlé, susceptible d'être échangé en bourse.
 - C. A la fraction du capital non introduite en bourse.
 - D. A la marge de fluctuation du cours de son titre sur une année pleine.

29. Un compte d'instruments financiers joint peut être ouvert :

- A. A deux co-titulaires pacsés.
- B. A deux co-titulaires dont l'un est une personne morale.
- C. A deux co-titulaires dont l'un est un mineur non émancipé.
- D. A deux co-titulaires dont l'un est un majeur protégé.

30. Les OAT sont des emprunts :

- A. Émis par le Trésor Public français pour financer les besoins de l'État.
- B. Émis par la BCE pour financer les déficits de la zone Euro.
- C. Émis par la BCE pour financer le plan d'aide aux pays les plus endettés de la zone Euro.
- D. Émis par les banques privées et garantis par le Trésor Public.

**Association Française des
Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés
CGPC***

**Association déclarée loi du 1^{er} juillet 1901 (et textes subséquents)*
Membre du Financial Planning Standards Board (FPSB)

EXAMEN DE CERTIFICATION

21 & 22 septembre 2011

Unité de valeur 2

**Marchés financiers
Gestion des valeurs mobilières et des produits financiers**

Documents à disposition : Néant

2^{ème} partie : 10 questions ouvertes

Siège social : 5, rue Tronchet - 75008 PARIS
Tel. 01 40 06 08 08 - Fax. 01 40 06 96 23
e-mail : info@cgpc.fr
Web :www.cgpc.fr

1^{ère} Question :

Quelles sont les différences entre SICAV et FCP ?

.....

2^{ème} Question :

De quels documents se composent l'information complète d'un OPCVM ?
Qu'est ce que le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI ou le KID) ?

.....

3^{ème} Question :

Soit une obligation au taux fixe de 4% détachant ce jour un coupon et remboursable in fine dans 5 ans.

Elle offre aujourd'hui un taux de rendement actuariel de 5,80%

Calculez son cours après détachement du coupon.
Calculez sa sensibilité et expliquez les conséquences.

.....

4^{ème} Question :

Expliquez brièvement et de façon compréhensible pour un client les principes généraux du comportement boursier des obligations, ainsi que les risques liés au marché obligataire.

.....

5^{me} Question :

Définissez les droits constitutifs d'une action ordinaire.

.....

6^{ème} Question :

Quelles ont été en Europe les mesures prises par les banques centrales et les gouvernements pour lutter contre la crise financière depuis 2008 ?

.....

7^{ème} Question :

Présenter sous forme de tableau l'imposition comparée des plus values de PEA, Compte titres et Assurance-vie :

Enveloppe de détention	Avant 2 ans	De 2 à 5 ans	De 5 à 8 ans	Au-delà de 8 ans
PEA				
Compte titres				
Assurance-vie				

.....

8^{ème} Question :

Quelles sont les missions et modalités de fonctionnement de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) ?

.....

9^{ème} Question :

Quel est le rôle de l'AMF à l'égard des sociétés du marché libre ?

.....

10^{ème} Question :

On parle beaucoup de gestion alternative, qu'est-ce que cela veut dire exactement et quel type d'investissement un particulier peut-il réaliser dans le cadre de cette gestion ?